



Institut Supérieur d'Expertise,  
de FOrmation et de Recherche  
des Métiers de la Santé

## Praticien en ETP Cycle 2024 – Session 1

Formation validante 40 heures



# CERFEP

CENTRE DE RESSOURCES  
ET DE FORMATION À L'ÉDUCATION  
DU PATIENT

Notamment spécialisé en Education Thérapeutique du Patient, le CERFEP accompagne, conseille et forme les professionnels et acteurs de santé afin de les aider à maintenir et/ou améliorer la qualité de vie des patients atteints de maladie(s) chronique(s) et de leur entourage. Des programmes de formation continue ont été spécifiquement développés à cet effet.

Le CERFEP est une marque de l'ISEFORM Santé créé à l'initiative de Santély.



## Sommaire

---

### Première partie

#### Programme de formation hors DPC ..... 5

Avant-propos

Objectifs

Compétences visées

Public visé

Contenu de la formation

Principes et modalités pédagogiques

Validation de la formation

Organisation

Liste prévisionnelle des intervenants

Calendrier

Renseignements pratiques et inscription

---

### Deuxième partie

#### Budget formation ..... 10

---

### Troisième partie

#### L'ISEFORM Santé ..... 11

---

## Contact

---

**Nadège BRAUN**

Responsable Formation Continue  
nbraun@iseformsante.fr

**Séverine GIRAULT**

Chargée de Projets Formation  
sgirault@iseformsante.fr

---

**ISEFORM Santé**

Parc Eurasanté  
351 rue Ambroise Paré  
59120 LOOS  
Tél. +33 (0)3.20 16 03 60

---





## Première partie

### Programme de formation hors DPC

#### Avant-Propos

##### Définition

L'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Elle comprend des activités organisées, y compris un soutien psychosocial, conçues pour rendre les patients conscients et informés de leur maladie, des soins, de l'organisation et des procédures hospitalières, et des comportements liés à la santé et la maladie. Ceci a pour but de les aider ainsi que leurs familles et/ou entourage à comprendre la maladie et leur traitement, collaborer ensemble et assumer leurs responsabilités dans leur prise en charge, dans le but de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie (OMS-98/HAS-INPES-2007).

L'éducation thérapeutique s'inscrit dans le parcours de soin du patient. Elle a pour objectif de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie. Elle n'est pas opposable au malade et ne peut conditionner le taux de remboursement de ses actes et des médicaments afférents à sa maladie (Art. 84 de la Loi HPST 2009 - Art. L.1661-1 du Code de la Santé Publique).

##### Enjeux

Les recommandations, lois et règlements en matière de santé, tant européens que français, témoignent d'une volonté des pouvoirs publics d'inscrire l'Éducation pour la santé et l'Éducation du patient dans le processus d'évolution et de modernisation du système de soins.

L'Éducation thérapeutique du patient concerne prioritairement mais non exclusivement, aujourd'hui, les maladies chroniques et associe les professionnels de santé exerçant en établissements de santé et en secteur ambulatoire autant que les patients et leur environnement familial, social et culturel. Elle apparaît comme l'un des critères d'évaluation de la qualité des soins.

La construction du dispositif de formation se réfère aux recommandations de l'OMS-1998, à celles de l'HAS-INPES (2007) ainsi qu'aux textes relatifs aux compétences, programmes et cahier des charges en Education thérapeutique du patient (Décrets-Arrêtés 2010-2013-2014-2015-2020, Référentiels INPES-2013).

## Objectifs

Afin de répondre à l'objectif général qui est d'optimiser les ressources des patients atteints de maladie chronique, la formation vise à développer la professionnalité des praticiens en mettant l'éducation thérapeutique à l'épreuve de leur pratique.

## Compétences visées

La plupart de ces compétences sont définies dans le décret n°2013-449 du 31 mai 2013 et dans l'annexe 1 de l'arrêté du 31 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'ETP.

Il s'agit de compétences :

- > techniques permettant de favoriser une information utile du patient sur la maladie et le traitement, de fournir les éléments nécessaires au suivi et à l'organisation
- > relationnelles et pédagogiques pour construire une alliance thérapeutique,
- > organisationnelles permettant de planifier des actions et de conduire un projet d'ETP

### Compétences spécifiques

- > Développer des attitudes appropriées dans la relation avec le patient et/ou son entourage pour favoriser la rencontre éducative,
- > Favoriser l'apprentissage des patients grâce à des modalités pédagogiques adaptées,
- > Intégrer l'ETP dans sa pratique clinique,
- > Mettre sa pratique en projet

## Public visé

Il s'agit d'une formation professionnelle destinée aux **acteurs et professionnels de santé** (professions médicales et paramédicales) **investis dans un projet d'ETP ou un projet à venir** qui peuvent être impliqués à différents niveaux (en lien direct avec le patient et/ou coordonnateur).

Comme le précise le décret 2010-906 du 2 août 2010 modifié, l'ETP peut être dispensée par les professionnels de santé, avec le concours d'autres professionnels (psychologues, assistants de service social, éducateurs, médiateurs, professionnels de l'activité physique adaptée, sophrologues, art-thérapeutes, socio-esthéticiennes, ...). Les membres des associations agréées et des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé peuvent participer à l'ETP dans leur champ déterminé.

L'arrêté du 30 Décembre 2020<sup>1</sup> réaffirmant ainsi que tous les intervenants doivent justifier des compétences en ETP.

## Contenu de la formation

### Module 1

- > Acquérir un langage commun pour une démarche partagée
- > Considérer la complexité du patient par l'éclairage des sciences humaines (théories et concepts de l'évaluation, de la communication, de la psychologie sociale et de la santé)

### Module 2

- > Structurer un programme d'éducation thérapeutique
- > Animer des séances d'ETP (individuelle ou collective)

## Principes et modalités pédagogiques

La formation se caractérise par une approche pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle.

L'architecture pédagogique de la formation est conçue sur la base :

- > de regroupements articulant temps de travaux en ateliers (travaux individuels, de groupe, mises en situation) avec temps de plénière (apports théoriques, débats avec les apprenants),
- > **d'un travail intersession,**

L'animation repose sur un principe de démarche « compétences » mobilisables dans l'action. C'est pourquoi, les participants qui s'inscrivent à cette formation s'engagent à réaliser le travail intersession afin de participer activement à l'atelier de retour expérientiel.

Le processus pédagogique vise à favoriser l'appropriation des théories, concepts et méthodes propres à l'ETP tout en tenant compte des réalités du terrain.

L'analyse des besoins et des pratiques se déroule selon les étapes suivantes :

- > lorsque le candidat complète son dossier de candidature,
- > au début de la deuxième session, suite à l'évaluation de transfert à réaliser en intersession (retour d'expérience, leviers, freins et axes d'amélioration)

## Validation de la formation

La formation est validée pour les candidats ayant :

- > suivi avec assiduité les enseignements,
- > **réalisé l'auto-évaluation des compétences pré et post-formation**

---

<sup>1</sup> Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de déclaration et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient

## Organisation

### Dispositif pédagogique

Un Environnement Numérique de Travail (ENT) permet la mise en ligne des documents pédagogiques. Des forums permettent aux participants d'échanger entre eux, et avec les formateurs, entre les périodes de regroupement pédagogique.

### Documentation

Les personnes en formation ont accès au Centre de ressources et de documentation du CERFEP. Il intègre un réseau européen francophone de partenaires et met à la disposition du public et des participants de la formation :

- > Un fond documentaire spécialisé en éducation du patient (livres, revues, outils pédagogiques...)
- > Des bases de données
- > Des produits documentaires et revues bibliographiques ciblés

### Modalités d'évaluation du dispositif

L'évaluation concernera entre autres :

- > L'appréciation globale, le degré de satisfaction des participants concernant la formation dans son ensemble
- > L'appréciation concernant les modalités pédagogiques (précision et clarté des objectifs annoncés, pertinence par rapports aux besoins professionnels, degré d'opérationnalité des connaissances et savoir-faire acquis)
- > Les apprentissages, l'acquisition des savoirs et savoir-faire acquis lors des regroupements, l'implication des participants et l'intensité des échanges dans le groupe

## Liste prévisionnelle des intervenants

- > **Patrice DECONSTANZA**, Cadre supérieur de santé de secteur psychiatrique
- > **Mélanie FOMBELLE**, Infirmière chargée de projets – UTEP, CH Tourcoing
- > **Laetitia LAURENT**, Proche aidant
- > **Carole ROGNON**, Formatrice en ETP, Pharmacienne
- > **Céline VEYER**, Cadre supérieur de santé du pôle Chirurgie Gynéco-Obstétrique du Centre Hospitalier de Denain – Formatrice en ETP



## Calendrier

Le programme se déroule sur 6 jours, à raison de 7 heures par jour.

| Session  | Dates                  |
|----------|------------------------|
| Module 1 | Du 18 au 20 mars 2024  |
| Module 2 | Du 15 au 17 avril 2024 |

Le Cerfep se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler ou de reporter la prestation jusqu'à 15 jours avant la date de déroulement prévue et s'engage à en informer le client.

## Renseignements pratiques et inscription

Tous les renseignements utiles sont consultables sur le site du CERFEP :

<https://cerfep.iseformsante.fr/formation/>

Les dossiers de candidature (téléchargeables sur le site) dûment remplis sont à envoyer à :

ISEFORM Santé - CERFEP  
Parc Eurasanté  
351 rue Ambroise Paré  
59120 LOOS

L'ensemble de la formation se déroulera dans les locaux de l'ISEFORM Santé – 351 rue Ambroise Paré – 59120 Loos



## Budget formation

| <b>FORMATION VALIDANTE « PRATICIEN EN ETP »</b><br><b>CYCLE 2024 - SESSION 1 – 40 HEURES</b><br><b><u>DU 18 AU 20 MARS ET DU 15 AU 17 AVRIL 2024</u></b><br>Dans les locaux de l'ISEFORM SANTE – CERFEP à Loos |                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Désignation</b>                                                                                                                                                                                             | <b>Cout stagiaire</b><br>Net de Taxe |
| Coût de la formation « Praticien en ETP » par personne                                                                                                                                                         | 1 100 €                              |

*Ce budget inclut, outre l'animation proprement dite de la formation, le temps pédagogique de préparation, la réalisation des supports ainsi que tous les frais d'ordre organisationnel, administratif et logistique.*



## Troisième partie

### L'ISEFORM Santé

Créé à l'initiative de Santélylys, l'ISEFORM Santé, Institut Supérieur d'Expertise, de FOrmation et de Recherche des Métiers de la Santé, propose une offre complète de formation et d'accompagnement des carrières adaptée aux besoins, aux niveaux de compétences et aux attentes des professionnels d'aujourd'hui et de demain.

L'ISEFORM Santé propose :

- > Une offre de formation privée non lucrative innovante et globale
- > Une offre de formation personnalisée
- > Une offre de ressources et d'accompagnement pédagogique, Études et Recherche en santé
- > Une offre d'accompagnement des carrières

### Une offre de formation personnalisée

L'ISEFORM Santé s'appuie sur **huit marques de formation** permettant de proposer une offre complète, structurée et adaptée aux besoins des professionnels en activité et en devenir.

- > Santélylys
- > IMSAD –Institut des Métiers de la Santé A domicile-
- > Maison du diabète et des maladies chroniques
- > Stratélylys
- > Kidilys
- > CERFEP
- > Décisanté
- > Maison Sport Santé

**Qualiopi**  
processus certifié

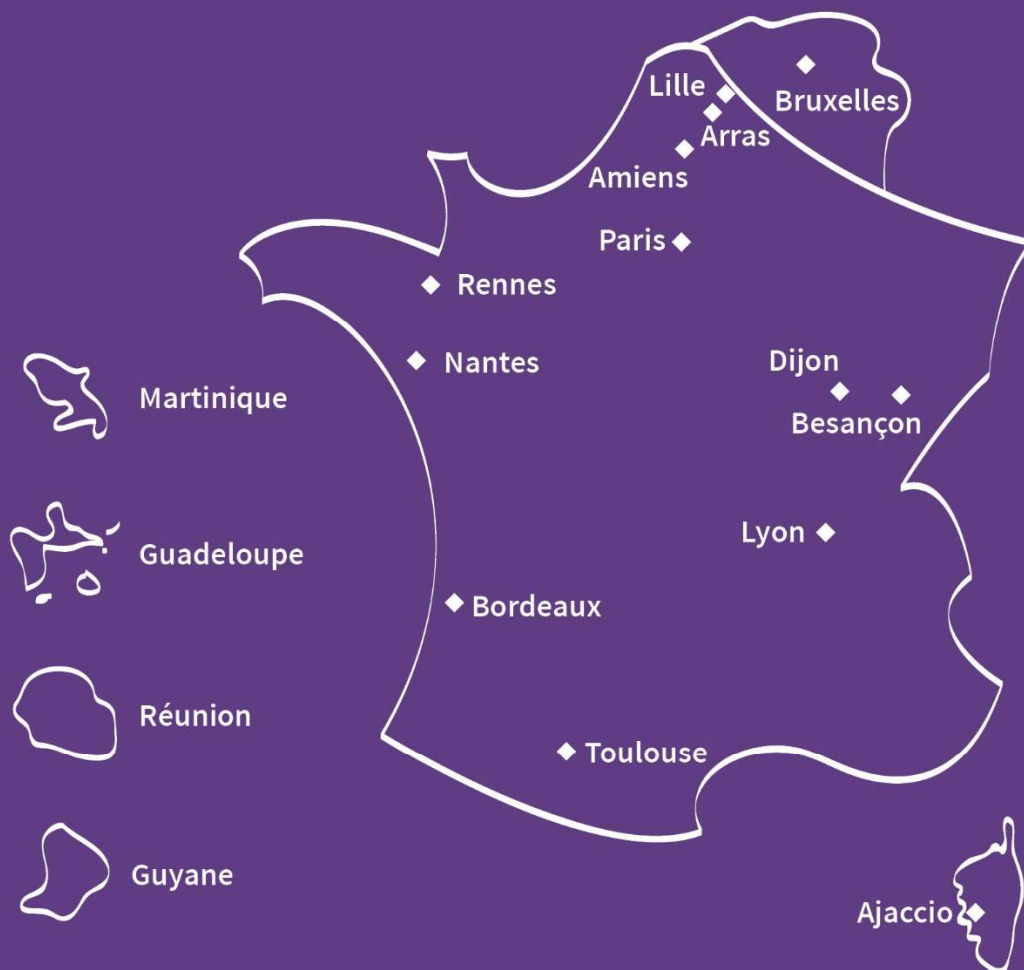


 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

odpc

**afnor**  
CERTIFICATION

CERFEP



#### AMIENS

73 avenue d'Italie  
Z.A.C. Vallée des Vignes  
80000 AMIENS

#### ARRAS

5 rue Gay Lussac  
62000 DAINVILLE

#### BESANÇON

4 rue Edouard Branly  
25000 BESANÇON

#### BRUXELLES

Rue de la Consolation 83  
B-1030 BRUXELLES

#### DIJON

4 rue de la Brot  
21850 SAINT-APOLLINAIRE

#### LILLE

351 rue Ambroise Paré  
59120 LOOS

#### LYON

Bâtiment Brotteaux  
132 rue Bossuet  
69006 LYON

#### PARIS

101 rue de Tolbiac  
75654 PARIS Cedex 13

**03 20 16 03 60**  
[contact@iseformsante.fr](mailto:contact@iseformsante.fr)

L'ISEFORM SANTÉ a été créé à l'initiative de Santély

**ISEFORM**  
SANTÉ / Institut Supérieur d'Expertise,  
de Formation et de Recherche  
des Métiers de la Santé

351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS - Tél. 03 20 16 03 60 - [www.iseformsante.fr](http://www.iseformsante.fr)

Le CERFEP est une marque de l'ISEFORM SANTÉ

**CERFEP**  
Éducation du Patient